

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 avril 2010

Le Conseil Municipal s'est réuni le 14 avril 2010 à 20 h, dans la salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean d'ELBÉE, Maire.

Etaient présents : Mme Maïté LUBERRIAGA, Mr Joël DI FABIO, Mme Josiane PERY, Mrs Jean-François ARAMENDY, Jean-Pierre TRECU, Adjoint, Pierre HERRADOR, Mmes Marie-Christine BURUCOA, Marie-Jo PAULORENA, Mrs Ramuntxo GOYHETCHE, Philippe ELISSALDE, Mmes Marie-Claire ÇUBURU, Françoise HARRIAGUE, Mrs Laurent JUHEL, Joël LURO, Francis GELLIE, Léopold ESTACHY.

Absent excusé : Mme Martine PLAZE avait donné procuration à Mr d'ELBÉE.

Absent : Mr Miguel TONIUT

Secrétaire de Séance : Mme HARRIAGUE.

COMPTE-RENDU REUNION PRECEDENTE

Le compte-rendu de la dernière réunion a été adopté à l'unanimité.

CONVENTION D'ADHESION A LA PRESTATION « MAINTIEN DANS L'EMPLOI ET RECLASSEMENT PROFESSIONNELLE DES AGENTS PUBLICS TERRITORIAUX RECONNUS INAPTES »

Le Maire rappelle à l'Assemblée que la collectivité peut être amenée à faire face à des situations d'inaptitude partielle ou totale de ses agents à leurs fonctions.

Face à de telles situations, les procédures à mettre en oeuvre relèvent de différents domaines (juridique, financier, ergonomique, social...) pour lesquels la collectivité ne dispose pas systématiquement des ressources nécessaires à la recherche d'une solution.

Le Maire informe l'Assemblée que le Centre de Gestion met à disposition des collectivités en relevant une prestation d'aide au maintien dans l'emploi et au reclassement des fonctionnaires présentant une inaptitude à l'exercice de leurs fonctions.

Cette prestation prévoit l'intervention d'une équipe pluridisciplinaire (juristes, ergonomes, préventeurs, assistant social) qui proposera une solution globale à la situation d'inaptitude après étude du contexte professionnel, médical et social.

La fourniture de cette prestation par le Centre de Gestion n'appelle aucune participation financière supplémentaire car cette dernière est intégrée à la cotisation déjà versée par la collectivité.

S'agissant d'une démarche imposant à la collectivité de respecter certains engagements, le Centre de Gestion propose aux collectivités qui souhaitent bénéficier de cette prestation d'adopter une convention.

Cette convention décrit l'organisation générale de la prestation, les obligations de la collectivité et les engagements du Centre de Gestion.

Invitée à se prononcer sur cette question et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE l'adhésion de la collectivité à la prestation "Maintien dans l'emploi / Reclassement" proposée par le Centre de Gestion,

AUTORISE le Maire à signer la convention.

TAUX D'IMPOSITION TAXES DIRECTES LOCALES 2010

Le Conseil Municipal, considérant que le budget communal nécessite des rentrées fiscales de 408 509 €, après en avoir délibéré, fixe, les taux d'imposition pour l'année 2010, par

- 15 voix pour
- 2 contre : Mrs HERRADOR, GOYHETCHE,
- 1 abstention : Mr ARAMENDY

| TAXES | TAUX ANNEE 2009 | TAUX VOTES EN 2010 | BASES 2010 | PRODUITS 2010 |
|------------------|--------------------|-----------------------|---------------|------------------|
| Taxe habitation | 10.20 | 10.60 | 2 569 000 | 272 314 |
| Foncier bâti | 8.80 | 9.15 | 1 380 000 | 126 270 |
| Foncier non bâti | 25.00 | 25.00 | 39 700 | 9 925 |
| TOTAL | | | | 408 509 |

BUDGET PRIMITIF COMMUNE 2010

Mme LUBERRIAGA présente au Conseil Municipal le budget primitif 2010.

Le Conseil Municipal vote, à l'unanimité, le budget chapitre par chapitre.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

| | |
|--|----------------|
| Dépenses de fonctionnement : TOTAL | 920 269 |
| 011 – Charges à caractère général..... | 207 900 |
| 012 – charges de personnel et frais assimilés..... | 430 000 |
| 65 – Autres charges de gestion courante..... | 125 735 |
| 66 – Charges financières..... | 60 000 |
| 67 – Charges exceptionnelles..... | 5 250 |
| 023 – Virement à la section d'investissement..... | 86 384 |
| 042 – opérations d'ordre de transferts entre sections..... | 5 000 |

| | |
|--|----------------|
| Recettes de fonctionnement : TOTAL..... | 920 269 |
| 013 – Atténuation de charges..... | 15 000 |
| 70– Produits des services, du domaine..... | 103 600 |
| 73 – Impôts et taxes..... | 497 000 |
| 74 – Dotations, subventions, participations..... | 277 669 |
| 75 – Autres produits de gestion courante..... | 9 000 |
| 042 – opérations d'ordre de transferts entre sections..... | 18 000 |

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte la section de fonctionnement chapitre par chapitre.

SECTION D'INVESTISSEMENT**DEPENSES d'INVESTISSEMENT..... 1 556 439 (plus 870 661 € de restes à réaliser de 2009)**

| | |
|--|-----------|
| 16 – Remboursement d'emprunts..... | 87 077 |
| 040 – opérations d'ordre de transfert entre sections | 18 000 |
| 001 – report de 2009..... | 164 548 |
| 23 - les investissements (propositions nouvelles).. | 1 286 814 |

| OPERATIONS | RESTES A REALISER (rappel) | PROPOSITIONS NOUVELLES | VOTES |
|---------------------|-------------------------------|---------------------------|------------------|
| Electrification | | 25 000 | 25 000 |
| Bâtiments communaux | 40 833 | 116 767 | 116 767 |
| Ecole | 754 954 | 970 046 | 970 046 |
| Voirie | 35 993 | 175 000 | 175 000 |
| Eglise | 7 460 | | |
| Mairie | 13 006 | | |
| Lavoir | 13 508 | | |
| PLU | 4 907 | | |
| TOTAL | 870 661 | 1 286 814 | 1 286 814 |

RECETTES d'INVESTISSEMENT..... 1 556 439 (plus 870 661 € de restes à réaliser de 2009)

| Libellés | RESTES A REALISER (rappel) | PROPOSITIONS NOUVELLES | VOTES |
|---|-------------------------------|---------------------------|------------------|
| 13 - Subventions d'investissement | 132 962 | 25 000 | 25 000 |
| 16 - Emprunts | 129 768 | 1 000 000 | 1 000 000 |
| 10 -Dotations, fonds divers, réserves | | 227 036 | 227 036 |
| 1068 – Excédents fonctionnement capitalisé | | 213 019 | 213 019 |
| 138 - Autres subventions | 543 500 | | |
| 024 - Produits cessions d'immobilisation | 64 431 | | |
| 021 – virement de la section de fonctionnement | | 86 384 | 86 384 |
| 040 – opérations d'ordre de transferts entre sections | | 5 000 | 5 000 |
| TOTAL | 870 661 | 1 556 439 | 1 556 439 |

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote les propositions nouvelles de la section d'investissement.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le budget primitif 2010.

BUDGET PRIMITIF CIMETIERE 2010

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de voter le budget primitif cimetière 2010 chapitre par chapitre.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses de fonctionnement : TOTAL **17 468**
002 – report du déficit..... 17 468

Recettes de fonctionnement : TOTAL..... **17 468**
70 – Produits des services, domaine et ventes..... 17 468

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte la section de fonctionnement.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le budget primitif cimetière 2010.

SUBVENTIONS 2010

L'Adjointe aux finances, Maïté LUBERRIAGA présente les subventions au Conseil Municipal :

| ASSOCIATIONS | 2009 | 2010 |
|--|---------------|---------------|
| AAPPMA (Pêche) | 150 | 150 |
| AHEZTARRAK | 5 000 | 5 000 |
| ALEGERA | 1 000 | 1 000 |
| ANCIENS COMBATTANTS | 500 | 500 |
| APAJH | | 300 |
| ARBONA FOOT | 500 | 500 |
| ARBONA GAU ESKOLA | 100 | 100 |
| AS. SPORTIVE SCOLAIRE | 4 200 | 5 000 |
| BERTSULARIEN LAGUNAK | 100 | 100 |
| C.C.A.S. AHETZE | 2 000 | 3 000 |
| COMICE AGRICOLE | 150 | 150 |
| COMITE DES FETES | 2 000 | 6 500 |
| EDITIONS BASQUES HERRIA | 100 | 100 |
| ENTZUN IKUS (GURE IRATIA) | 250 | 250 |
| GYMNASTIQUE NORD ADOUR | 500 | 600 |
| HANDISPORTS PAYS-BASQUE | 500 | 500 |
| HEMEN | 250 | 250 |
| IKAS | 500 | 500 |
| INSTITUT MEDICO-EDUCATIF PLAN COUSUT | 300 | |
| KIRIKOTETA | 500 | |
| LAU-HERRI | 900 | 900 |
| LES AMIS DE BABOUCAR | 500 | 500 |
| MISSION LOCALE AVENIR JEUNES PAYS-BASQUE | 900 | 900 |
| MUSIKAZ BLAI | | 1 000 |
| PRIMADERA | 1 000 | 1 000 |
| SCHOLA JARRAIKI | 600 | 600 |
| SCRAPOCEAN | 200 | 200 |
| TXIMELETA | 3 000 | 3 500 |
| TOTAL | 25 700 | 33 100 |

Le Conseil Municipal par 17 voix pour et 1 abstention (Mr GOYHETCHE) adopte les subventions 2010.

AVENANTS EXTENSION ECOLE, CONSTRUCTION CRECHE, CANTINE, PREAU, SALLE ASSOCIATIVE

Le Maire présente au Conseil Municipal les avenants suivants :

| ENTREPRISE lot | AVENANTS | | MONTANTS € H.T. | | | | Total marché | 0 % en + ou en - |
|------------------------------|----------|--------------------------|-----------------|---------------|----------|---------------------|--------------|------------------------|
| | | | MARCHES | AVENANTS H.T. | | | | |
| | N° | MOTIFS | | PRECEDENTS | NOUVEAUX | | | |
| ETCHENAUZIA 7-menuiseries | 3 | Façade Placard technique | 105 973.58 | 1 155.80 | + 894.84 | Total : 1 475.80 | 108 605.18 | + 2.5 |
| | 4 | Garde-corps VMC | | | + 580.96 | | | |

Le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, les avenants précités.

ELECTRIFICATION RURALE – Programme « FACE AB (extension souterraine) 2009.

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a demandé au Syndicat Départemental d'Energie des Pyrénées-Atlantiques, de procéder à l'étude des travaux de l'alimentation Commune AK 498-501 (NARP).

Madame la Présidente du Syndicat Départemental a informé la Commune du coût estimatif des travaux à réaliser, qui ont été confiés à l'Entreprise ETDE.

Le Maire précise que ces travaux feront l'objet d'une inscription au Programme d'Electrification Rurale « FACE AB (extension souterraine) 2009.», propose au Conseil Municipal d'approuver le montant de la dépense et de voter le financement de ces travaux.

Oùï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- DECIDE de procéder aux travaux, ci-dessus désignés,
- CHARGE le Syndicat Départemental d'Energie de l'exécution des travaux,
- Approuve le montant des travaux et des dépenses à réaliser, se décomposant comme suit :
 - o Montant des travaux T.T.C..... 10 703.45 €
 - o Actes notariés..... 300.00 €
 - o Frais de gestion imprévus..... 1 517.81 €
 - o TOTAL..... 12 521.26 €
- S'ENGAGE à verser, à titre provisionnel, dans la Caisse du receveur Syndical, la somme de 2 705.59 € à financer sur fonds propres pour assurer le financement des travaux de la façon suivante, :
 - o Participation du F.A.C.E 7 886.19 €
 - o T.V.A. préfinancée par le SDEPA..... 1 929.48 €
 - o Participation communale..... 2 705.59 €.

La contribution définitive de la Commune sera déterminée après établissement du décompte définitif des travaux.

- accepte l'éventuelle servitude à titre gratuit sur le domaine privé communal

ELECTRIFICATION RURALE – Programme « FACE AB (extension souterraine) 2009.

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a demandé au Syndicat Départemental d'Energie des Pyrénées-Atlantiques, de procéder à l'étude des travaux de l'alimentation souterraine de COULLE Christine.

Madame la Présidente du Syndicat Départemental a informé la Commune du coût estimatif des travaux à réaliser, qui ont été confiés à l'Entreprise ETDE.

Le Maire précise que ces travaux feront l'objet d'une inscription au Programme d'Electrification Rurale « FACE AB (extension souterraine) 2009.», propose au Conseil Municipal d'approuver le montant de la dépense et de voter le financement de ces travaux.

Oùï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- DECIDE de procéder aux travaux, ci-dessus désignés,
- CHARGE le Syndicat Départemental d'Energie de l'exécution des travaux,
- Approuve le montant des travaux et des dépenses à réaliser, se décomposant comme suit :
 - o Montant des travaux T.T.C..... 9 819.46 €
 - o Actes notariés..... 600.00 €
 - o Frais de gestion imprévus..... 1 392.46 €
 - o TOTAL..... 11 811.92 €
- S'ENGAGE à verser, à titre provisionnel, dans la Caisse du receveur Syndical, la somme de 2 554.43 € à financer sur fonds propres pour assurer le financement des travaux de la façon suivante, :
 - o Participation du F.A.C.E 7 487.36 €
 - o T.V.A. préfinancée par le SDEPA..... 1 770.13 €
 - o Participation communale..... 2 554.43 €.

La contribution définitive de la Commune sera déterminée après établissement du décompte définitif des travaux.

- accepte l'éventuelle servitude à titre gratuit sur le domaine privé communal

ELECTRIFICATION RURALE – Programme « FACE AB (extension souterraine) 2010.

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a demandé au Syndicat Départemental d'Énergie des Pyrénées-Atlantiques, de procéder à l'étude des travaux de l'extension BT propriété ELISSALDE Marie-Christine.

Madame la Présidente du Syndicat Départemental a informé la Commune du coût estimatif des travaux à réaliser, qui ont été confiés à l'Entreprise ETDE.

Le Maire précise que ces travaux feront l'objet d'une inscription au Programme d'Électrification Rurale « FACE AB (extension souterraine) 2010», propose au Conseil Municipal d'approuver le montant de la dépense et de voter le financement de ces travaux.

Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- DECIDE de procéder aux travaux, ci-dessus désignés,
- CHARGE le Syndicat Départemental d'Énergie de l'exécution des travaux,
- Approuve le montant des travaux et des dépenses à réaliser, se décomposant comme suit :
 - o Montant des travaux T.T.C..... 5 892.74 €
 - o Actes notariés..... 589.27 €
 - o Frais de gestion du SDEPA..... 246.35 €
 - o TOTAL..... 6 728.36 €
- S'ENGAGE à verser, à titre provisionnel, dans la Caisse du receveur Syndical, la somme de 1 206.43 € pour assurer le financement des travaux de la façon suivante, :
 - o Participation du F.A.C.E 4 213.31 €
 - o T.V.A. préfinancée par le SDEPA..... 1 062.27 €
 - o Participation communale aux travaux à financer sur fonds libres..... 1 206.43 €
 - o Participation communale aux frais de gestion à financer sur fonds libres.. 246.35 €.

La contribution définitive de la Commune sera déterminée après établissement du décompte définitif des travaux.

- accepte l'éventuelle servitude à titre gratuit sur le domaine privé communal

GESTION CRECHE

Des réunions ont été organisées avec la Maison des Communes pour examiner les différentes possibilités de gestion de la crèche : communale ou en délégation de marché public.

Sur le plan financier, la différence de 15 991 € est favorable à la gestion communale.

Les responsabilités incombent à la Commune en totalité si elle gère le service tandis que dans le cas de la délégation, elles sont partagées entre la Commune et le gestionnaire.

Madame PERY souligne l'avantage de la proximité sur la rapidité des prises de décisions dans le cas d'une gestion communale.

Monsieur le Maire rappelle les différentes réunions organisées depuis 4 mois sur ce sujet, tout d'abord entre conseillers, ensuite avec un prestataire privé et enfin 2 réunions avec l'Agence Publique de Gestion Locale.

Outre les aspects financiers, de responsabilité, de gestion, développés dans ces différentes réunions, il y en a un plus politique qui consiste en une délégation d'un service central de l'activité communale concernant directement les enfants de notre village.

Par ailleurs, un changement du mode de gestion de la crèche est toujours possible.

Monsieur le Maire rappelle également les compétences du Centre de Gestion sur lequel on pourra s'appuyer et pense que la Commune peut assumer cette charge supplémentaire.

Il demande au Conseil Municipal de se prononcer pour une gestion communale :

- 3 abstentions : Mrs ELISSALDE, JUHEL, Mme HARRIAGUE,
- 1 ne participe pas au vote : Mr HERRADOR
- 5 voix contre : Mmes PAULORENA, BURUCOA, Mrs GOYHETCHE, DI FABIO, ARAMENDY
- 9 voix pour : Mr d'ELBÉE, Mme LUBERRIAGA, Mrs LURO, TRECUCU, GELLY, ESTACHY, Mmes PLAZE, PERY, CUBURU.

QUESTIONS DIVERSES

RESULTATS DES VOTES SUR LA LIGNE A GRANDE VITESSE

Le Président de Ahetzeko Herriaren Hitza a communiqué les résultats de la consultation sur la création de la LGV :

- inscrits 1 178 - votants : 535 - blancs ou nuls : 8 - exprimés : 527 (Régionales : 523)

- oui à la LGV : 44 soit 8.35 % - non à la LGV : 483 soit 91.65 %.

FAUCHAGE

Suite à la convention signée en 2008, l'entreprise DURALDE réalisera le fauchage des chemins communaux.

Le premier passage est prévu pour les semaines 20 et 21.